

Espagne : procès de Bilbao

Autor(en): **pbs**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **70 (1982)**

Heft [5]

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-276492>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

International

Espagne : procès de Bilbao

Bien que l'avortement soit considéré comme un délit et punissable de six mois à six ans d'emprisonnement, le tribunal de Bilbao vient d'acquitter neuf femmes.

D'une part, il a interprété libéralement l'article N° 15 de la Constitution, qui accorde à «tous» le droit à la vie. Mais il a jugé que cette garantie est applicable aux personnes et non pas à l'embryon ou fœtus, et que même si la Constitution protège «la vie humaine en formation», il convient de retenir «en priorité la protection d'autres droits constituant des principes constitutionnels fondamentaux et dont la naissance est titulaire, comme le droit à la vie, à la liberté personnelle et à l'intimité».

D'autre part, le tribunal de Bilbao a invoqué «l'état de nécessité»: situation angoissante de pénurie économique, bas niveau culturel, crainte que la naissance d'un autre enfant ait de graves conséquences pour la santé physique et psychique de la mère et l'équilibre de la famille.

Le Tribunal relève enfin l'inexistence d'une véritable politique de planning familial et les obstacles posés par certains médecins à la fourniture de contraceptifs.

Tout n'est pas encore gagné: le ministère public a recouru contre le jugement de Bilbao, et des centaines de cas sont pendants devant d'autres tribunaux. La droite mobilise la rue avec le slogan «La vie est en danger», et le premier ministre Calvo Sotelo a déclaré que tant qu'il serait au pouvoir l'avortement ne serait pas légalisé. Toutefois, la gauche considère que le verdict de Bilbao est «le meilleur possible dans le cadre d'une législation qui date du XIXe siècle et dont les références sont encore plus archaïques». — (pbs)

Afrique du Sud Déclaration des femmes

Dans sa 47e conférence à Pietermaritzburg, juin 1981, le Conseil national des femmes d'Afrique du Sud a voté la résolution suivante:

réaffirmant sa conviction de toujours que l'Afrique du Sud est un seul pays et un seul peuple;

profondément préoccupé des preuves de tension croissante en Afrique du Sud;

persuadé que chaque individu, en Afrique du Sud, a les mêmes besoins humains



essentiels, les mêmes droits à la dignité personnelle, accès aux libertés civiles et aux recours judiciaires nécessaires, et la même responsabilité dans la construction de la nation;

rejetant toutes les politiques, quelles que soient leur origine, qui visent à diviser les différentes populations d'Afrique du Sud et à renforcer la discrimination;

croyant que les politiques de discrimination raciale sont contraires à la morale et sont un obstacle dangereux au développement pacifique de notre pays;

déclare être en conséquence opposé à la politique politicienne de «l'apartheid» ou du «développement indépendant» qui n'est pas conforme aux principes ou aux buts et objectifs qui ont été à l'origine de la fondation de ce Conseil en 1909.

(Bulletin du Conseil international des femmes, 1er mars 1982)

Le Sikkim

Vous connaissez? C'est depuis 1976 l'un des vingt-deux Etats de l'Inde. Un petit pays de montagne (altitude variant de 800 à 8650 m), entre le Népal, le Tibet, la Chine et le Bangladesh. Moins connu que le Népal, il partage avec lui un paysage coupé de gorges profondes que traversent de précaires ponts suspendus. Population de 300 000 habitants, dispersés dans de petits villages ou groupés dans la capitale, Gangtok (alt. 1 800 m), dont tous les bâtiments sont accrochés à la pente. Un seul animal domestique: le yak, mais 600 sortes d'orchidées dans les régions basses au climat tropical.

Il y a une année, cinquante femmes ont fondé le *Sikkim Women's Council*, qui a

déjà donné à l'hôpital des handicapés des appareils orthopédiques fabriqués aux Indes, à l'occasion de la Journée de la République, le 26 janvier.

Alice Kahn, ancien membre de la commission des relations internationales de l'ASF, vient de visiter le Sikkim. Le Women's Council transmet par elle le vœu suivant: «Qui aurait des livres anglais en braille à nous donner, de façon que nos aveugles puissent ouvrir une fenêtre sur le monde?»

Si quelque lectrice de FS en possède et puisse s'en séparer, qu'elle les envoie au secrétariat de l'ASF (60 Winterthurer Strasse, 8006 Zurich), témoignant ainsi qu'elle se sent solidaire des femmes du Sikkim.

(Communiqué de l'ASF)

A l'ONU

La Commission de la condition de la femme, lors de sa session annuelle de printemps à Vienne, a déjà étudié un document relatif à la **prochaine conférence mondiale de la femme**, qui se tiendra à Nairobi, en 1985. C'est la dernière année de la Décennie de la femme, et il y aura lieu d'évaluer les résultats.

Un appel a été lancé à tous les Etats qui n'ont pas encore ratifié la **convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes**.

A l'occasion de la **Journée internationale de la femme**, le secrétaire général de l'ONU a pu annoncer que des progrès ont été réalisés quant à la position des femmes à l'ONU même: il y a maintenant 32% de



femmes «appartenant à la catégorie des administrateurs».

L'**Assemblée mondiale sur le vieillissement** (Vienne, 26.7 au 6.8.1982) mettra

l'accent sur le fait que la question est particulièrement importante pour les femmes et doit être traitée de manière appropriée dans les plans d'action.

La **Banque Mondiale** fait un effort spécial pour trouver des femmes qualifiées: économistes, analystes financières, spécialistes de l'éducation technique agricole et parascolaire, spécialistes de l'agriculture, agronomie, élevage, crédit agricole, ayant déjà une expérience professionnelle et intéressées par le problème du développement international. Connaissance de l'anglais indispensable. Tous renseignements à la division du recrutement, Banque Mondiale, 66 avenue d'Iéna, 75116 Paris. (Le personnel de la Banque Mondiale est basé à Washington et amené à effectuer des missions à l'étranger). — (pbs)